

INTER 87



FSU

**Syndicat INTER 87 FSU**

**44, Rue Rhin et Danube**

**87280 LIMOGES**

Telephone : 05 87 41 62 29 E-mail : [inter87fsu@sfr.fr](mailto:inter87fsu@sfr.fr)

Permanence tous les jours sauf le mercredi après-midi

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Limoges le 23 avril 2020

Dans son allocution du 13 avril, le Président de la République a annoncé la fin progressive du confinement, ainsi que la réouverture des crèches et des établissements scolaires dès le 11 mai, mais sans en préciser les conditions.

Cette annonce, alors que les tests de dépistage du Covid-19 et la fourniture de masques à l'ensemble de la population ne sont encore que des hypothèses, laisse perplexe. De l'aveu même du Président, la pandémie est loin d'être sous contrôle. Le Premier ministre l'a aussi confirmé hier, tout en maintenant la date du 11 mai comme celle du déconfinement progressif, alors même que cette décision est loin de faire l'unanimité y compris du monde médical. En Asie, la maladie connaît un rebond après une phase de décrue. En Italie, qui entre en phase de déconfinement début mai, la réouverture des écoles n'est programmée qu'en septembre. Les scientifiques s'accordent en effet sur le fait que les enfants peuvent être porteurs du virus sans symptôme. Ainsi, à l'heure actuelle, rien ne garantit que les conditions de sécurité sanitaire suffisantes seront réunies en France le 11 mai.

Les agents techniques des écoles, des collèges et des lycées, les ATSEM, les agents de service, les auxiliaires de vie scolaire, les animateurs, l'ensemble des personnels du secteur social et médico-social, mais aussi les enseignants, seront directement exposés et prendront ainsi le risque de contaminer leurs collègues de travail et/ou leur entourage. Ce sera aussi le cas pour l'ensemble des personnels, auxiliaires de puériculture, EJE, puéricultrices, dans les crèches et les PMI, et pour les assistants maternels et familiaux.

Il est clair que cette annonce, à ce moment de l'année scolaire, n'aura pas d'effet sur les inégalités scolaires mais a bien pour but d'imposer aux travailleuses et aux travailleurs de retourner dans les entreprises comme le souhaite le MEDEF. La reprise de l'activité économique ne justifie pas de mettre en péril non seulement la santé des agents publics, mais également celle de la société tout entière.

C'est pourquoi la FSU Territoriale exige, avant toute décision de réouverture des crèches et des établissements scolaires, des garanties concrètes de la part de l'État et des employeurs territoriaux :

- Sur le dépistage de tous les personnels, des jeunes enfants et des élèves ;
- Sur la mise à disposition, sans délai, de matériels pour une protection complète de tous les personnels ;
- Sur la mise en place d'un protocole sanitaire de reprise pour tous les personnels et les utilisateurs dans chacune des structures d'accueil, des écoles et établissements d'enseignement. Le placement en ASA des personnels dit « à risque » ;
- Sur le suivi sanitaire des agents par la médecine de prévention ;
- Sur la mise en place de cellules de soutien psychologique ;

**Ces exigences sont également valables pour tous les services publics.**

Actuellement toutes ces conditions ne sont pas réunies pour que le déconfinement annoncé et voulu par le gouvernement se déroule sans danger pour les enfants, le personnel et leurs familles.

En conséquence, nous considérons que ce projet est aujourd'hui largement inopportun et doit être différé, comme l'ont d'ailleurs déjà décidé quelques collectivités territoriales.

INTER87 FSU prendra toutes ses responsabilités en tant qu'organisation syndicale pour protéger la santé des personnels et des usagers.

**Pascal FILLEUL**

**Secrétaire départemental d'INTER87 FSU**